

Prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: octroi d'une garantie CE à la BEI en cas de pertes

1998/0006(CNS) - 30/04/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. John TOMLINSON (PSE, RU), le Parlement européen approuve sans amendement la proposition concernant l'octroi d'une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le montant de l'ensemble des projets financés ne pourra excéder 150 Mécus (60 Mécus en 1998, 50 en 1999 et 40 en l'an 2000).